



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

### Troisième rapport supplémentaire: Rapport de la Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: Mesures à prendre (Genève, 13-15 octobre 2004)

1. La Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: Mesures à prendre s'est tenue du 13 au 15 octobre 2004 sous la présidence de M. Shane Kinley (gouvernement, Nouvelle-Zélande).
2. Ont participé à la réunion des représentants gouvernementaux des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, République de Corée, Egypte, Espagne, Ghana, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka. Etaient également présents 14 représentants des employeurs et 14 représentants des travailleurs. Les représentants gouvernementaux des Etats Membres suivants ont assisté aux séances en tant qu'observateurs: Algérie, Bangladesh, Cameroun, Chine, Croatie, Etats-Unis, France, Hongrie, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maurice, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse, République arabe syrienne, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yémen et Zimbabwe. Les représentants des organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient également présents en tant qu'observateurs: la Confédération internationale des syndicats libres, l'Alliance coopérative internationale et l'Organisation internationale des employeurs.
3. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 289<sup>e</sup> session (mars 2004), était le suivant:
  - souligner l'importance politique, économique et sociale des problèmes d'emploi des jeunes dans les pays développés et en développement;
  - placer l'emploi des jeunes dans le contexte de l'Agenda du travail décent, de l'Agenda global pour l'emploi et des recommandations du Groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes;
  - passer en revue les cadres d'action et les politiques et programmes nationaux favorables à la création d'emplois de qualité pour les jeunes, hommes et femmes;
  - analyser les expériences nationales, les enseignements et les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne le rôle du tripartisme dans la promotion de l'emploi

---

des jeunes, et fournir des conseils pour l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes qui s'appuient sur les conclusions de la discussion sur l'emploi des jeunes qui aura lieu lors de la session de 2005 de la Conférence internationale du Travail.

4. La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau international du Travail <sup>1</sup>.
5. Elle a adopté à l'unanimité un ensemble de conclusions sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre. Ces conclusions, de même qu'un résumé des travaux de la réunion, figurent dans la *Note sur les travaux* qui est distribuée avec le présent document <sup>2</sup>. Les paragraphes 7 à 12 des conclusions offrent un cadre à l'action de l'OIT dans ce domaine, en attendant une discussion plus complète sur cette question à la session de la Conférence internationale du Travail de juin 2005, où des conclusions plus complètes seront formulées.
6. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 5 ci-dessus:***
  - a) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
  - b) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
  - c) *aux organisations internationales intéressées.*
7. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute autoriser le Directeur général à mener des consultations avec les mandants sur la proposition figurant au paragraphe 11 des conclusions susmentionnées avant la 93<sup>e</sup> session (2005) de la Conférence internationale du Travail.***

Genève, le 8 février 2005.

*Points appelant une décision:* paragraphe 6;  
paragraphe 7.

<sup>1</sup> Document TMYEWF/2004.

<sup>2</sup> Document TMYEWF/2004/8.